

## Fourrier Article I. BUTS DU LIVRE DES RÈGLEMENTS

Le but de ce livre des règlements est de permettre, d'une manière facile et compréhensible, une lecture des règlements à être suivis par le Cabinet du District « U-2 »

Ces règlements sont conformes à la constitution et aux statuts respectifs de

L'Association Internationale des Lions Clubs et du District « U-2 ».

Le Cabinet peut amender au besoin de temps à autre lesdits règlements

de la façon suivante :

Toute résolution spécifiquement projetée pour amender en tout ou en partie ce livre des règlements devra être soumise au secrétaire du cabinet du District « U-2 » au moins quatorze (14) jours précédant la réunion du cabinet où elle sera considérée.

À moins que ce projet de résolution ne provienne de la commission de constitution et des statuts, l'Équipe du gouverneur demandera l'avis de cette commission sur le ou les amendements proposés avant de procéder à son ou leur adoption.

## Article II. RÈGLES POUR LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES

Lorsque la constitution et les statuts du District « U-2 » prévoient le remboursement de dépenses, les règles de vérification suivantes déterminent quelles dépenses doivent être remboursées et le montant devant être remboursé pour chaque dépense encourue.

### 1) Formulaire pour soumettre une réclamation

Tout compte pour remboursement de dépenses doit être soumis sur le formulaire fourni par le trésorier du District « U-2 ». Des pièces justificatives ou autres documents pertinents doivent être attachés au formulaire de réclamation.

## 2) Date limite pour soumettre une réclamation

Tout compte pour dépenses encourues au cours d'un mois doit être soumis au trésorier du District « U-2 »

## 3) Transport

1. La somme allouée par kilomètre parcouru en automobile est celle déterminée par le Cabinet, telle que détaillée en annexe du livre de règlements du district. 2.

Quand le transport doit se faire par chemin de fer, le remboursement est basé sur le coût d'un billet en classe économique.

3. Quand le transport par avion représente une économie de temps et d'argent, le coût d'un billet en classe économique est alloué.

4. Le coût réel payé pour transport par autobus est remboursé.

Des pièces justificatives doivent être fournies pour le remboursement de dépenses encourues pour transport par chemin de fer, avion et autobus.

Tous les montants déterminés par le Cabinet de temps à autre prennent effet le 1 juillet suivant la décision prise par le cabinet

## 4) Hôtel et motel

La somme remboursable par soir de logement est celle déterminée par le Cabinet, telle que détaillée en annexe du livre de règlements du district.

## 5) Repas

La somme allouée par jour pour les repas est celle déterminée par le Cabinet, telle que détaillée en annexe du livre de règlements du district.

## 6) Communications

Les frais d'appels interurbains sont payés quand ils sont nécessaires pour les fins du district « U-2 ».

L'original de la facture de la compagnie de téléphone ou une copie doit être soumis avec la réclamation, montrant la date de l'appel, le nom de la personne appelée et le but de l'appel. Une liste donnant les mêmes détails peut être acceptée.

## 7) Frais de poste

Un montant raisonnable est alloué pour les timbres pourvu que soit fournie la preuve de la dépense et le but de cette dernière.

## Section 3.01 FONCTIONS POUR LESQUELLES DES DÉPENSES PEUVENT ÊTRE ALLOUÉES

### Participation au congrès international Gouverneur Élu

Les dépenses de transport de la conjointe ou accompagnateur du Gouverneur élu seront assumées par le District U-2. Tout remboursement de ces dépenses effectué par l'Association Internationale appartiendra au District U-2.

Le nouveau Gouverneur a la responsabilité de réclamer le montant pour frais de transport de sa conjointe à l'Association Internationale des Clubs Lions.

### Secrétaire, trésorier et Coordonnateur de l'Équipe Mondiale de Leadship

Le District U-2 assumera le coût d'inscription au congrès de ces membres, ainsi que les dépenses selon la politique de paiement des dépenses pour la réunion du cabinet lors du congrès du district

## 2e Vice-gouverneur

Les frais de transport pour le 2e vice-gouverneur du district « U-2 » afin qu'il puisse assister à la formation ALLI seront remboursés par le District « U-2 »

## Politique de courtoisie

### Décès :

Lors du décès d'un membre Lion qui occupe une fonction au sein du Cabinet, le trésorier du District procédera comme suit :

Gouverneur du district pour l'année en cours:

Don de 100.00\$ à la Fondation des Clubs Lions du Québec et don d'un arbre pour la forêt commémorative des Lions du Canada 150.00\$.

Vice-Gouverneur, secrétaire, trésorier, président de zone et membres de commissions siégeant au Cabinet de l'année en cours.

Don de 100.00\$ à la Fondation des Clubs Lions du Québec.

### Décès du conjoint ou de la conjointe :

Lors du décès de la conjointe ou du conjoint d'un membre Lion qui occupe l'un des postes énumérés plus haut, le trésorier fera parvenir un don d'un montant de 50.00\$ à la Fondation des Clubs Lions du Québec.

### Décès d'un Past-gouverneur :

Lors du décès d'un Past-gouverneur encore en règle avec l'Association le Cabinet versera un don de 100.00\$ à la Fondation des Clubs Lions du Québec.

### Hospitalisation :

Lors d'un séjour à l'hôpital (minimum 3 jours) d'un membre en poste au

Cabinet du gouverneur du District le membre Lion recevra un cadeau de réconfort d'une valeur de 50.00\$ maximum, une fois par 12 mois.

#### Création de nouveau club

Le district verse une somme de 600.00\$ lors de la remise de chartre du club. Cette somme devra être versée au fond d'administration pour aider le club à rencontrer ses obligations

#### Signataires des effets bancaires

Trois votants du cabinet seront nommés par le cabinet pour signer les effets bancaires du district.

Deux de ces signatures seront obligatoires sur chaque effet bancaire.

#### Divers

Tout projet nécessitant un engagement monétaire ou autre impliquant les clubs d'une zone ou d'une région ou du district, doit être préalablement approuvé par la zone ou la région ou le district, selon le cas, avant sa mise en marche.

#### Fonds d'œuvres

Le Cabinet peut, avec l'assentiment des deux tiers des Clubs du District, composant au moins les deux tiers des membres Lions du district, procéder à une levée de fonds générale à l'intérieur du District pour promouvoir et financer les activités de service du District

POLITIQUE DE PAIEMENT DES DÉPENSES POUR LA RÉUNION DU CABINET lors du congrès du district

**Afin d'éviter toute ambiguïté lors du congrès du District U-2 voici la politique de paiements des dépenses pour les membres du cabinet (à compter du 1er juillet 2019) à savoir :**

**Présidents de zone :**

**Vos dépenses seront remboursées par le DMU, vous avez droit au remboursement d'un repas, selon le barème, soit le souper, une nuit d'hôtel soit 100.00\$, et le remboursement du kilométrage selon le barème de 35 Cents le kilomètre.**

**Membres du cabinet et membres du gouvernorat :**

**Vos dépenses vous seront remboursées par le trésorier du District U-2. Vous aussi vous aurez droit au remboursement d'un repas, selon le barème, soit le souper, une nuit d'hôtel soit 100.00\$, et le remboursement du kilométrage selon le barème de 35 Cents le kilomètre.**

## ANNEXE AUX STATUTS

### APPROBATION DES COMPTES

Jusqu'à ce qu'ils soient modifiés par résolution du conseil des gouverneurs, les montants fixés pour le remboursement des dépenses sont les suivants ( à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019):

Kilométrage/km : 0,35\$

Repas :

Déjeuner : 10,00 \$

Dîner : 15,00 \$

Souper : 20,00 \$

Chambre/nuitée : 100,00 \$